

Le 23 décembre 2021

**Objet : COVID-19 – Mesures mises en place pour protéger nos résidents du variant Omicron**

---

Madame, Monsieur,

Le Québec fait face à l'arrivée d'un nouveau variant très contagieux, l'Omicron. Dans ce contexte et avec la croissance très importante de la contamination à la COVID-19 dans la communauté, nous souhaitons vous faire part de l'application de nouvelles directives et vous rappeler les consignes et les mesures de prévention et de contrôle des infections visant à protéger les résidents vivants dans nos CHSLD.

**Visites des familles et des proches aidants**

À partir d'aujourd'hui, le 23 décembre 2021, et ce si aucune éclosion n'est déclarée dans le CHSLD de votre proche, il sera possible de lui rendre visite, une personne à la fois pour un maximum de deux (2) personnes par jour. Une même personne pourra visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée. Les visiteurs devront être adéquatement protégés et présenter leur passeport vaccinal.

De plus, vous devrez demeurer dans la chambre de votre proche et éviter tout déplacement dans le CHSLD afin de limiter les risques de contagion. L'accès aux espaces communs comme la salle à manger et le salon seront donc interdits aux proches. Cependant, une personne autorisée peut accompagner un résident nécessitant une aide à l'alimentation à la salle à manger tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Si une éclosion survenait dans le CHSLD ou si votre proche était en isolement, un maximum de quatre (4) proches aidants devront être identifiés à l'avance à raison d'un proche aidant par jour. Ils devront être adéquatement protégés et présenter leur passeport vaccinal.

**Sorties des résidents pour participer à un rassemblement dans un domicile privé**

Il n'est plus permis pour les résidents de sortir du milieu de vie pour un rassemblement privé ou un congé temporaire dans une communauté, sauf en situation exceptionnelle pour préserver l'intégrité et la santé.

## **Respect des mesures de prévention et de contrôle des infections**

Nous souhaitons aussi vous rappeler qu'il est essentiel de respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections mises en place. Ainsi, le port du masque est obligatoire en tout temps durant la visite, aussi bien dans les couloirs que dans la chambre du résident et la distanciation physique de deux mètres entre vous et votre proche ou toute autre personne est de rigueur.

## **Surveillance des signes et symptômes**

La surveillance des signes et symptômes de la COVID-19 est un réflexe quotidien à adopter pour prendre des décisions responsables quant au fait de se déplacer ou non pour aller voir son proche. Avant de vous présenter en CHSLD, il est important d'évaluer votre état de santé. C'est la meilleure façon d'éviter la propagation du virus dans nos installations.

Signes et symptômes de la COVID-19 à surveiller :

- Maux de tête inhabituels
- Fatigue inhabituelle
- Mal de gorge
- Difficultés respiratoires (ex. essoufflement, respiration bruyante, expectorations)
- Congestion ou écoulement nasal
- Perte de goût ou d'odorat
- Fièvre ou frissons (38° Celsius ou 104,4° Fahrenheit)
- Nouvelle toux ou exacerbation aiguë d'une toux chronique
- Nausées et vomissements
- Diarrhée
- Au cours des 14 derniers jours, vous avez été en contact avec une personne COVID-19 positive sans porter d'équipement de protection (masque, protection oculaire, gants, blouse)

**Si vous avez l'UN de ces signes ou symptômes, présentez-vous dans une clinique pour effectuer un test de dépistage. Attendez le résultat du test et retournez au CHSLD uniquement si le test est négatif.**

Sachez que nous veillons à assurer la santé de nos résidents qui reste notre priorité. Si une éclosion de la COVID-19 survient dans l'un de nos milieux de vie, les conséquences peuvent être très graves au vu de la vulnérabilité de notre clientèle et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que cela ne se produise.

Advenant l'observation d'un comportement qui met à risque la sécurité de nos résidents, l'établissement pourra planifier une rencontre avec la personne concernée afin de clarifier les attentes concernant les mesures à respecter durant les visites, conformément aux directives du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et il pourrait se voir refuser l'accès à nos établissements.

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, de votre compréhension et votre précieuse collaboration pour maintenir nos résidents en santé.



Anne Beauchamp  
Directrice générale des opérations  
Groupe Champlain/Valéo (par intérim)